La situation à Odessa.

Odessa, 22 juillet—Le bruit court qu'une conspiration a été découverte parmi les équipages de la flotte de la Mer Noire mouillée en ce moment à Sébastopol, et qu'en conséquence les manœuvres d'été ont été abandonnées.

Le général Ignatieff, président de la conférence spéciale chargée de réviser les lois d'exception promulguées pour sauvegarder l'ordre public est arrivé aujourd'hui à Odessa dans le but de faire une enquête sur les troubles.

On rapporte d'Elizabetgrad que le général Ignatieff après avoir séjourné pendant quelques jours dans la ville a fait appeler les représentants du parti israélite et les a informés que s'ils n'empêchaient pas leurs jeunes coréligionnaires de se mêler au mouvement révolutionnaires la ville serait détruite.

Les autorités d'Odessa continuent à opérer un grand nombre d'arrestations et expulsent les citoyens professant des opinions libérales avancées.

Plusieurs habitants très en vue de la ville, avocats, docteurs, professeurs, y compris quatre rédacteurs du "Odessa Novosti" ont été emprisonnés et seront expulsés de la ville avec leurs familles.

On rapporte de nouveaux désordres dans les districts agricoles.

A Kartamyshevska des paysans qui étaient venus se plaindre aux propriétaires terriens des prix exhorbitants de leurs fermages ont été attaqués par des cosaques. Trois paysans ont été tués, 11 blessés et 120 arrêtés.

—o—

Attentat contre le chef de police d'Helsingfors.

Helsingfors, Finlande, 22 juillet— Le colonel Kremarenko, chef de la police d'Helsingfors, a été grièvement blessé hier soir au moment où il rentrait à son domicile.

Son assaillant, un nommé Procope, a fait feu deux fois de son revolver. Il a été arrêté et reconnue comme l'un des complices de l'individu qui ces jours derniers, a fait une tentative pour assassiner l'ancien gouverneur Missonjédoff.

—Londres, 22 juillet—Une dépêche envoyée à une agence télégraphique annonce que le colonel Kremarenko est mort de ses blessures.

—o—

INCENDIE A BILOXI.

Biloxi, 22 juillet—Le feu a pris hier soir dans la maison du capitaine Wm Bailey, située à l'angle de la rue Beach et de l'avenue Porter. Cette maison était occupée par MM. Bailey et Walter Mackie, de la Nouvelle-Orléans. Une maison adjacente appartenant à M. John Lestrade et occupée par M. Harry Maloney a été endommagée par le feu. Les pertes matérielles sont évaluées à 5,000 dollars.

—:o:—

Mort de M. Edward W. Nash.

Omaha, Nebraska, 22 juillet—Edward W. Nash, président de la American Smelting and Refining Company, est mort aujourd'hui d'une attaque de paralysie.

—:o:—

Départ pour l'Europe.

New York, 22 juillet—Frank B Noyes, du "Chicago-Record-Herald," est parti aujourd'hui avec sa famille pour l'Europe, à bord du vapeur "Kroonland."

—o—

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District. Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie. No 74,836, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Brette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages le dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1869 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire, de la date du 6 octobre 1896 ; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 471, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 mai 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7 une rangée de résidences connues comme les Nos 37c6-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme ilet No 251, maintenant No 307 ; ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur ; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité ; un proviso de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets ; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dues et exigibles en l'année 1905, aussi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres ; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs ; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Alger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry ! !

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.
MARDI, LE 15 AOUT, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76,186, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites :

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages le dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le numéro douze de l'ilet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, dépo é en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Oliver, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un grand magasin loué à bail à S. F. Baudien, le bail expirant le 30 septembre 1905.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No treize de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No un du livre des plans No un ; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds à la rue Olivier sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un cottage simple, lequel porte le numéro municipal 113 rue Olivier.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No neuf de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Verret, Olivier et Delaronde, d'après le plan de J. A. D'Hémécourt voyer déposé en l'étude de S. Magner autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 1, dans le livre des plans No un et d'après un devis particulier de cela annexé à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville le 27 septembre 1899, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Patterson par soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une maison simple louée comme un magasin et portant le numéro municipal 533 rue Patterson.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No un, maintenant No vingt sept, borné par les rues Delaronde, Patterson, Verret et Olivier, mesurant en mesure américaine, trente six pieds trois pouces de face à la rue Patterson, vingt huit pieds six pouces deux lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes de face à la rue Verret et quatre vingt dix pieds sur l'autre ligne de côté. Ledit lot formant l'encoignure des rues Patterson et Verret, et est une partie d'un lot de terre désigné par le numéro un dudit ilet, d'après un plan par A. D'Hémécourt, voyer déposé en l'étude de Selim Magner, anciennement un notaire en cette ville, comme plan No un, du livre des plans No un. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage louée comme un magasin de ferblanterie et portant le numéro municipal 531 rue Patterson.

5° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le numéro dix sept de l'ilet numéro six, maintenant cent dix huit, borné par la rue Market maintenant avenue Opelousas, les rues Olivier, Verret et Evelina, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Sélim Magner, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot No dix sept mesurant trente pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Verret, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne le divisant du lot No seize, et de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces sur la ligne le divisant du lot No dix huit sur ledit plan. Les améliorations là-dessus consistent en un cottage double à un étage et portant les numéros municipaux 604 et 606 rue Verret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans, avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de vente. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent devant être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

William H Seymour avocat. 14 juil—14 16 23 30—août 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B — No 64,784, In re Anna Amelia Phillpott.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, in re Anna Amélia Phillpott, No 64,784 ledit ordre daté et signé le 5 juillet 1905, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite :

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 561, autrefois No 100 d'Est Bouligny, borné par les rues Milan S. Liberté [Green], S. Howard, (St. George) et Marengo, mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Marengo commençant à une distance de 120' de l'encoignure de la rue Howard et à une semblable distance de l'encoignure de la rue Liberté, sur une profondeur de 150' entre lignes parallèles ; étant composé du tout des lots originaux Nos 11 et 24 sur un plan daté le 17 juin 1876, annexé à un acte de la même date, passé pardevant Robert P. Upton, notaire

Conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et les frais de tous les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Walter L. Gleason, avocat. 9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE POUR RESIDENCE OU EMPLACEMENT

DANS LE PREMIER DISTRICT.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, Dossier No 74,902, dans l'affaire intitulée Bryan Moore vs Mme M. McGovern et al, ledit jugement rendu le 20 avril 1905, et daté et signé le 27 avril 1905, et aussi d'un ordre de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 13 juin 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland), mesurant 27 pieds 8 pouces de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de A. D'Hémécourt, le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853. Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme le No 2513 avenue Cleveland.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un ou un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit représentées par des billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1905 et le coût des certificats devant être attaché au dit acte de vente, et la prime d'assurance non expirée de la date de ce jugement. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

1 juil—1 2 9 16 23 30—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES ATTRAYANTS POUR BATIR
ET
Propriété de Placement Payant.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Hon Cour Civile de District, Division B paroisse d'Orléans, dossier No 67 596, intitulé succession de Joséphine Lee, rendu le 24 avril 1905, daté et signé le 1er mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 25 juillet 1905, à midi, la propriété ci-après décrite ;

1° Une portion de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Eléonore et Constance et la ligne de division entre Hurstville et Bloomingdale, constituant environ une moitié dudit ilet et mesurant 300 pieds à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds aux rues Magasins et Constance. Cette propriété sera vendue d'après un devis d'arpentage et de subdivision fait le 12 mai 1905, par C. Milo Williams, comme suit :

Le lot No 1 mesurant 30x120 pieds, formant l'encoignure des rues Eléonore et Magasins.

Le lot No 2 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 3, sans les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 4, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 60 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les améliorations sont connues par les Nos 720–22 rue Eléonore.

Le lot No 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 7 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles

Le lot No 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 9 mesurant trente pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Eléonore et Constance.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, (autrefois Loube), Félicité, Fulton, (autrefois St Thomas) et Ste Marie sur un plan de C. F. Zimple, daté le 12 mai 1831, des registres de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de cent pieds et d'une profondeur de cent quatorze pieds sur la ligne du lot No 6. Les améliorations sont connues par les Nos 1830 32-34-38 38 44, rue Chippewa, et 637 rue Ste Marie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit représentées par des billets des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1905, les frais de tous les certificats devant être attachés aux actes de vente et les primes pour les assurance non expirées de et après la date de ce jugement. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

18 juin—18 25—juil 2 9 16 23 25

Succession de Helen C. Haley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46 375—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Felix Fermento et James B. Rosser, Jr, exécuteurs testamentaires datifs conjoints, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry Chiapella, avocat. 22 juil—22 26 31

Succession de Henry A. Curtis quelquefois nommé Harry Curtis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,057 —Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James W. Martin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Carleton Hunt, avocat. 18 juil—18 22 27

Succession du Révérend John W. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,389, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Moore, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter Guion, avocat. 21 juil—21 25 30

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

3 déc—dim mar jeu—

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER. BIJOUTIER. JOAILLIER.

313.....................RUE ROYALE.....................313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la compagne sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.

142 RUE CARONDELET.

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital..........................	$ 500,00 00
Actif..........................	1,143,024 41
Surplus net..........................	310,910 03

CHARLES JANVIER, Président. R. B. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.................. $4,613,509 79

6 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871.................. $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872.................. $1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, G. M. SORIA.
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

9 avril—1an—JeuDimMar

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland.

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation ; les soirées y sont fraîches ; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve ; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL. Propriétaire Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 31—Commencé le 17 juin 1905.

LE VIOLONEUX

GRAND ROMAN INEDIT

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

La Cabane du Val-aux-Biches

XVII

DÉSESPOIR.

Suite.

—Quoi ?

—Cette jeune fille....

—Eh bien !

—Pourquoi dit-elle :—La chasse n'a pas été bonne non plus pour d'autres.

—Je ne sais pas.

Jérôme Brucourt eut comme un grondement sourd.

—Et moi, je m'en doute, fit-il. J'ai rencontré le gars Pillou hier.... à la tombée de la nuit ; quand je suis rentré.... tu dormais.... Alors je n'ai pas voulu te réveiller.

—Qu'est-ce qu'il t'a conté, le violoneux ?

—Il sortait du bois des Chauvinières avec un sac plein de lapins qu'il venait de nous prendre. Je lui ai mis la main sur l'épaule et je lui ai dit : — Tu mériterais que je te f....lanque une tripotée d'importance. Tu viens fureter nos garennes comme un coquin de maraudeur que tu es. J'ai vidé son sac et j'ai pris la moitié de son butin, ce qui était juste, puisque la garenne est à nous. Je lui ai laissé le reste. — Ce sera pour la cuisine, que je lui ai dit. Tu as une bonne femme que tu ne mérites pas, gredin. C'est pour elle que je fais le cadeau. J'avais l'air fâché mais au fond je riais et Pillou le voyait bien. Il est fin comme une belette, l'animal. Il m'a dit : — Vous ne m'avez jamais fait de mal, m'sieu Jérôme. Je venais justement vous voir et je me suis laissé tenter par le voisinage de vos terriers....J'ai eu tort.... Je vas vous conter une petite histoire, si vous voulez, en échange de vos lapins...

—Va.

—Je suis sûr qu'elle vous intéressera. Vous savez bien le jour de la chasse au vieux Thomas...

—Notre sanglier ?

—Oui.

—Eh bien ?

—Vous aviez avec vous une jeune Parisienne....

—Mademoiselle de Rohaire ?

—Belle comme l'amour....

—Tu trouves ?

—Foi de Dieu ! je n'en ai jamais vu une pareille.

—C'est vrai et riche à millions, un jour ou l'autre.... Ça ne peut pas lui échapper.

—Moi, reprit Pillou, sur le coup de neuf heures et demie à dix heures, j'étais tranquillement assis devant ma cheminée les fenêtres ouvertes, en fumant ma pipe, pour attendre le clair de lune.

—Tu voulais aller à l'affût ?...

—Bien entendu. Le quoi donc qu'on vivrait dans le quartier, si on ne savait pas se procurer à l'occasion un peu de poil ou de plume.... Vrai, ça ne serait pas la peine de se gîter au fond du bois comme un blaireau.... Ma femme était chez les Servières, à journée jusqu'au samedi.... Je me trouvais seul. Tout à coup Mirant dressa les oreilles et se tourna.... C'était votre ami, le vicomte de Lançay, qui se montrait à la croisée, pour examiner mon intérieur. Il me demande :

—Tu es seul ? — Oui. — Ta femme ? Elle ne rentre que samedi. Puis il s'informe si j'ai quelques rafraîchissements pour une jeune personne qui l'accompagne et qui se touve mal de fatigue. Je mets sur la table ce que j'ai, notre unique bouteille de vin, de l'eau, du cognac et du sucre avec deux verres....

—Ensuite ?....

—Il avait laissé sa camarade à quinze pas. Il me dit de son ton pas commode, en maître :—Laisse-nous....Décampe.... Tu viendras me voir à la forge. Je siffle Mirant sans tapage, je décroche mon fusil et je tourne les talons.... Mais je ne suis pas allé loin.... La lune en avait encore pour une bonne demi-heure à me montrer sa figure....

Pillou ne disait pas sa figure. Un naturaliste consignerait le mot tout vif.

C'est la nouvelle école.

D'autres préfèrent le laisser deviner.

C'est l'ancienne.

—Tu as fait demi-tour.

—Naturellement.

—Et tu as vu....

—Ah ! voila ! Je vous en ai assez dit pour une fois. D'ailleurs il se peut que je n'en sache pas plus long, mais tout de même j'ai mon idée.

Jérôme Brucourt déclara :

—Je crois que si j'avais insisté, je lui aurais tiré les vers du nez.... Je n'ai pas voulu.... Son histoire me dégoûtait profondément.... Et toi, Dominique ?

—Moi, elle ne m'étonne pas. J'ai toujours pensé que le vicomte n'est qu'une simple canaille.

—J'ai donc mieux aimé n'en pas savoir la fin. Pour moi Pillou la connait et quand on voudra, il faudra bien qu'il nous la conte.

Dominique Brucourt répéta lentement :

—Une immonde canaille ! Et sa pauvre femme qui m'avait chargé de veiller sur mademoiselle de Rohaire ! Triste journée !

—Que veux-tu ? opina l'aîné.... Ce n'est pas ta faute....Et d'ailleurs il n'y a peut-être rien de grave !.... Attendons !

— Attendons, répéta l'autre comme un écho. Quand nous voudrons, Pillou se déboutonnera.

Mais dès à présent les deux frères avaient un terrible soupçon, plus qu'un doute.

Le 8 juin, Angèle et son père quittaient Belfonds par une journée de brouillard et de pluie.

La fille du conseiller y était arrivée par un soir de printemps d'une sérénité sans pareille.

Elle y était entrée l'âme en joie, charmée d'une promenade superbe à travers de belles forêts, légère comme une chevrette, roucoulant des sérénades comme un rossignol, prête à remplir la maison d'ordinaire presque silencieuse des éclats de sa juvénile gaîté.

Elle s'en allait le cœur gros, la tête lasse des tristes réflexions auxquelles elle se livrait, après avoir embrassé avec émotion cette Marguerite qu'elle avait trompée involontairement, fleur brillante désormais fanée et inclinée vers le sol par la tempête imprévue qui s'était abattue sur sa tête.

A Paris, pendant six semaines, elle demeura incertaine et troublée, cherchant la solitude, plongée dans les plus sombres pensées, essayant de tromper les yeux clairvoyants du conseiller qui devait s'étonner du changement survenu en elle, et parvenant à lui dissimuler ses inquiétudes croissantes de jour en jour, n'osant enfin se confier à personne, pas même à sa dévouée Prudence et à son amie Blanche Minard, chez qui elle se réfugiait souvent pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, pour échapper à la surveillance des regards qu'elle supposait incessamment fixée sur elle.

Elle se trompait.

M. de Rohaire était occupé d'une foule d'affaires suffisantes pour absorber son attention.

Ses fonctions au Palais lui prenaient la plus grande partie de son temps ; d'un autre côté, la succession de son ami, le président Chaieil, était pour lui une autre cause de travail et Angèle entrée en possession de cette fortune plus importante qu'on ne le supposait, y trouvait, elle aussi, une diversion à ses soucis.

L'hôtel du président était rempli d'objets d'art lentement amassés, de tableaux choisis avec soin, de bronzes, de vieux meubles plus rares les uns que les autres.

A chaque instant, elle quittait la rue des Archives pour aller s'enfermer quelques heures dans ce petit hôtel où tout lui appartenait, meubles et maison.

Prudence qui l'accompagnait lui disait fièrement, en présence de cet amas de choses inutiles et de biens qui lui étaient subitement tombés des nues :

—Comme tu seras riche, mon Angèle, et on pourrait croire que tu as perdu ta gaieté en héritant !

Ce n'était pas la fortune du vieux président qui lui mettait tant de noir dans l'âme.

Ce n'était même pas la perte de son vieux ami.

C'étaient les menaçantes paroles que le vicomte lui avait jetées à la face, très perfidement, comme sa flèche du Parthe, à la fin de leur dernier entretien, et dont elle commençait à redouter la réalisation :

—Si de cet acte de folie, il devait survenir une preuve vivante !....

Pourquoi pas ?

Peu à peu sa santé si robuste lui semblait se détraquer.

Elle éprouvait des troubles inconnus jusque-là pour elle.

Les nuits, lorsqu'elle était seu-